

# Arbre de l'année : ouverture des votes le 14 septembre



Si vous souhaitez que, après le pistachier lentisque de Gattone en 2011 et le châtaignier de Pianellu en 2014, le chêne oiseau de Ghisunaccia soit l'arbre de l'année 2018, il vous faudra voter en ligne du 14 septembre au 10 décembre. /PHOTO P.-M.S.

Il représente la Corse au concours 2018. Et il pourrait bien suivre l'exemple de son voisin, le fameux pistachier lentisque de Gattone, primé en 2011, et du châtaignier de Pianellu, arbre de l'année en 2014. Le chêne oiseau de Ghisunaccia, comme certains l'appellent déjà, a été retenu parmi les 18 arbres en lice cette année, un pour chaque région de l'Hexagone et d'Outre-mer. C'est dire si la concurrence est rude. Mais les chances d'A suara di A Ghisunaccia sont bien réelles. En tout cas, dans la microrégion, tout le monde y croit. Mais pour qu'il gagne, il faudra se mobiliser. Et voter pour lui. On pourra le faire en ligne à partir du 14 sep-

tembre et jusqu'au 10 décembre, 9 heures. L'arbre qui recueillera le plus de suffrages recevra le prix du public.

Deux autres prix seront remis : celui du jury 2018 et celui du bicentenaire des Caisses d'Épargne, l'un des partenaires de ce concours. À moins de quinze jours de l'ouverture du scrutin, les supporters du chêne oiseau multiplient les actions de communication. Yves Goletto, qui a repéré l'arbre et l'a inscrit aux épreuves de présélection - avec l'accord du propriétaire du terrain Philippe Ferricelli -, est dans les starting-blocks. Et il n'est pas tout seul à défendre le spécimen qu'il a découvert au cours de l'une de ses nom-

breuses balades dans la nature. "Je suis soutenu par les collectivités et la population locale. Nous allons mener une vaste opération d'information dans les prochains jours, s'enthousiasme-t-il. L'objectif est que notre arbre obtienne le maximum de votes, car il sera en lice avec 17 autres, tous remarquables."

La campagne électorale est déjà lancée sur les réseaux sociaux. Elle sera relayée prochainement sur les sites internet des collectivités locales et notamment ceux des mairies du territoire. Un effort sera également consenti en matière de communication visuelle afin que les citoyens soient informés de l'ouverture des votes. "Nous allons

afficher les modalités de vote dans les lieux les plus passants : grande distribution, cabinets médicaux, services publics. Je voudrais d'ailleurs saluer l'équipe de l'imprimerie du Fium'Orbu qui nous offre les affiches, détaille Yves Goletto. Nous utiliserons aussi les panneaux lumineux présents sur notre territoire et peut-être au-delà puisque c'est la Corse tout entière que l'arbre représentera."

Rappelons que le concours de l'arbre de l'année est coorganisé par la société Milan Presse et l'office national des forêts avec différents partenaires publics et privés. Les votes seront donc ouverts sur le site [www.arbredelanee.com](http://www.arbredelanee.com) dès le 14 septembre prochain. I.V.